



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aéroports : Val-de-Marne

Question écrite n° 1464

Texte de la question

M Rene Rouquet attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement, sur les nuisances aeriennes graves pour les habitants de plusieurs communes du Val-de-Marne. Il demande que soient mis en oeuvre tous les aménagements qui permettraient d'éviter le survol de ces zones tres habitees.

Texte de la réponse

Reponse. - Les nuisances aeriennes subies par les habitants des communes du Val-de-Marne proviennent essentiellement des avions frequentant l'aeroport d'Orly. Les trajectoires en vigueur ont ete etudiees pour minimiser autant que possible les nuisances subies par la population. Une commission consultative de l'environnement a ete mise en place aupres de l'aeroport d'Orly. Cette instance de dialogue constitue un lieu privilegie d'echange et de reflexion entre partenaires qualifies. C'est en son sein que doivent etre examinees les mesures susceptibles d'etre adoptees pour diminuer les nuisances. Les communes touchees par le bruit des avions font partie de cette commission, qui comprend par ailleurs des representants des usagers, du gestionnaire de l'aerodrome, des riverains et des administrations. Le secretaire d'Etat charge de l'environnement est investi d'une mission de coordination interministerielle dans le domaine de la lutte contre le bruit. A ce titre, il est attentif au respect des trajectoires et des regles de survol. Il entretient a cet effet un dialogue permanent avec le ministre des transports et de la mer et Aeroports de Paris au sujet des difficultes que signalent les elus, les associations et les habitants.

Données clés

Auteur : [M. Rouquet Ren•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1464

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2304